

# **INTERPRETATIONS**

## **WORLD ARCHERY CONSTITUTION ET REGLEMENTS**

---

### **Livre 2**

*L'Association de tir à l'arc norvégien a demandé une interprétation au sujet des sites et des compétitions en extérieur:*

- a) est-il possible d'être à l'intérieur et de tirer vers l'extérieur à travers des fenêtres ?*
- b) est-il possible de couvrir la ligne de tir (protection contre la pluie, le soleil). Si non – quelle distance (à l'horizontal) est exigée vis-à-vis de la ligne de tir.*
- c) est-il possible de protéger les archers contre le vent (par des murs, voiles, tentures ou autres). Si non, quelle distance constitue la limite ?*
- d) si un stade est utilisé comme terrain est ce que le toit peut en être fermé (possible pour les nouvelles constructions ?)*

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité de Tir sur cibles.

Le Comité C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

#### **Réponse du Comité de Tir sur cibles :**

De l'opinion du Comité de tir sur cibles pour qu'une compétition soit considérée comme en extérieur (outdoor), les athlètes doivent être assujettis à deux des trois facteurs suivants : (i) pluie, (ii) vent et (iii) soleil.

Ce qui pour la définition de « en extérieur » implique pour l'analyse d'un stade ou de toute autre structure :

- Le tir à travers des fenêtres ne peut constituer une compétition en extérieur car il n'y aurait ni pluie, ni soleil, ni vent (0 des éléments requis)
- Le tir sous un toit ne peut constituer une compétition en extérieur car seul le vent est impliqué (ni pluie, ni soleil) (1 des éléments requis)
- Le tir dans un stade dont le toit est fermé ne peut constituer une compétition en extérieur car il n'y aurait ni pluie, ni soleil, ni vent (0 des éléments requis)
- Le tir dans un stade dont le toit est ouvert peut constituer une compétition en extérieur (pas de vent) mais pluie et soleil (2 des éléments requis) à moins que les athlètes tirent sous une partie couverte (un auvent) (0 des éléments requis)
- Le tir avec des athlètes protégés du vent (murs, voiles, tentures) constitue une compétition en extérieur (pas de vent, mais de la pluie et du soleil) (2 des éléments requis)

## **INTERPRETATIONS**

### **WORLD ARCHERY CONSTITUTION ET REGLEMENTS**

---

- Le tir dans un stade peut constituer une compétition en extérieur si les athlètes peuvent être assujettis à la fois à la pluie et au soleil (et possiblement au vent) (2 des éléments requis)
- Le tir dans un stade ouvert tant que les athlètes (ou certains d'entre eux) sont sous une partie couverte, un « auvent » alors la compétition ne peut constituer une compétition en extérieur (ni pluie, ni vent, ni soleil).

Dans tous les cas, les faits et les circonstances doivent être considérées pour voir si les athlètes sont assujettis à au moins deux des trois éléments (voir ci-dessus).

Ceci établit donc que les murs, voiles ou tentures sont interdits sur le terrain de tir.

**Comité de Tir sur cibles World Archery, 29 novembre 2014**  
**Approuvé par le Comité C&R World Archery, 23 décembre 2014**